

c) Adoption des Comptes de Gestion 2009 du Budget principal et des budgets annexes. .21	
d) Répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques – Année 2009/2010.....	22
e) Instauration d'une tarification pour le service « Jeunesse ».....	23
f) Instauration d'une tarification pour la projection du film « Nos enfants nous accuseront » dans le cadre des journées nature.....	24
g) Attribution d'une subvention pour l'acquisition de matériel à la section d'astronomie jeunes association URANIA31.....	25
h) Demande de subvention auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour l'exposition « Cugnauxlithique » à l'espace Paul Éluard.....	26
i) Demande de subvention auprès du Conseil général de la Haute Garonne pour la section MUSIQUE de l'EMEA (ECOLE MUNICIPALE DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES).....	27
j) Demande de subvention pour la remise en état de l'orgue en tribune de l'Église Saint-Laurent de Cugnaux.....	28
k) Demande de subvention auprès du Conseil Général pour l'achat d'une friteuse pour la cuisine satellite Jean-Jaurès.....	29
V- PERSONNEL.....	30
a) Recrutement d'un pédiatre pour les services Petite Enfance.....	30
b) Création d'emplois saisonniers et occasionnels - délibération récurrente (tous les 6 mois)32	
c) Création d'emplois d'adjoints d'animation 2ème classe non titulaires – renouvellement année scolaire 2010/2011	33
d) Création d'emplois saisonniers.....	34
VI – MARCHES PUBLICS.....	36
a) Avenant n°1 au Lot 2 «Climatisation et ventilation mécanique contrôlée » du marché relatif à l'exploitation des chaufferies, Eau Chaude Sanitaire (ECS), Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) et climatisation.....	36
VII – TRAVAUX.....	37
a) Signature d'une convention tripartite pour la réalisation de travaux d'urbanisation (giratoire) sur l'emprise de la RD 23.....	37
VIII - URBANISME.....	38
a) Dénomination de l'emplacement destiné à recevoir la Stèle commémorative de la Base de Franczal.....	38
b) Dénomination de voie : Impasse Las Peyros.....	39
c) Avis du Conseil Municipal au projet d'exploitation d'une centrale à béton par CEMEX bétons sud-ouest au lieudit Goubard.....	40
d) Déclaration préalable pour la clôture du jardin pédagogique.....	42
e) ZAC de l'AGORA - Secteur ZE3 pour partie - Annulation de la convention et de son avenant avec la Société SCI JBR GRANJA	43
f) ZAC de l'AGORA - Secteur ZE3 pour partie - Convention préalable valant réservation à passer avec le groupe PROMO MIDI/MIDI 2 I.....	44
QUESTION ORALE DU GROUPE SERVIR CUGNAUX.....	46

Adoption du procès-verbal de la séance du 25 mars 2010

Madame MARSAT fait remarquer que la procuration que lui avait confiée Monsieur RIPOCHE n'est pas indiquée, sur la première page.

Monsieur Le Maire en prend note afin que cet élément soit rajouté.

Le procès-verbal de la séance du 25 mars 2010 est adopté à l'unanimité.

b) Marché relatif à la maintenance des systèmes de sécurité des bâtiments communaux

Monsieur le Rapporteur informe le Conseil Municipal que la commune de Cugnax a lancé une consultation pour confier à un prestataire la maintenance des systèmes de sécurité des bâtiments communaux.

La consultation a fait l'objet d'une publicité sur le BOAMP et sur le site internet de la Ville. Monsieur le Rapporteur précise qu'il s'agit d'un marché à bons de commandes avec mini et maxi pour une durée de 1 an reconductible 3 fois.

Tableau des offres (en € HT):

N° d'ordre	Entreprises	Offres en € HT Vérifications annuelles réglementaires
1	INEO	5 370,00
2	SUD OUEST INCENDIE	3 925,10
3	SGSI	3 689,90
4	DACOSTA	6 123,80
5	FASSILE	9 536,48
6	CHRONOFEU	2 778,50

La Commission a décidé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères établis dans le règlement de la consultation :

• L'offre de l'entreprise CHRONOFEU pour un montant annuel estimatif de 2 778,50 € HT. Il est précisé que cette offre ne comprend pas la fourniture de recharges extincteurs et pièces détachées qui font l'objet d'un bordereau des prix unitaires.

Il est rappelé que le total de l'offre n'est donné qu'à titre d'information et de comparaison sur la base du détail quantitatif estimatif (DQE) fourni dans le marché.

Il est évalué sur la base de quantités présumées.

S'agissant en effet d'un marché à bons de commande et à prix unitaires, l'engagement contractuel porte sur les prix unitaires.

c) Ouverture d'une ligne de trésorerie

La période de validité de l'actuelle ligne de trésorerie expirant, il y a lieu de renouveler cette ligne pour la même durée, d'un an allant d'avril 2010 à avril 2011 et pour le même montant, soit 1 000 000 €. Ce renouvellement a été opéré conformément aux délégations consenties à Monsieur Le Maire par le Conseil Municipal, le 2 avril 2008.

Après consultation de différents organismes bancaires, les résultats sont les suivants :

Madame Le Rapporteur rappelle que le projet de création d'un centre multi accueil pour la Petite Enfance est inscrit au P.P.I (Programme Pluriannuel d'Investissements) à hauteur de 1,8 million d'euros et au budget primitif 2010 de la commune à hauteur de 250 000 €.

Il se présente sous la forme suivante :

–implantation de la construction sur un terrain appartenant à la commune, à côté du centre de Loisirs de Rachety. Le choix de cette implantation a été opéré dans un souci de ne pas engager de frais supplémentaires mais également dans l'optique de répartir l'offre d'accueil de la petite enfance sur ce secteur. De plus, cette implantation favorisera les liens avec le centre de Loisirs, dans le cadre de relations « passerelles » ;

–nombre de places d'accueil : 40 (35 nouvelles et 5 transférées de l'accueil bis de la crèche de l'Agora

Ce projet se justifie notamment par le constat d'une population de jeunes enfants conséquente sur la commune et en pleine expansion : le nombre des naissances est passé de 156 bébés en 2002 à 269 en 2009. Entre le solde naturel et le solde migratoire, Cugnaux comptait 690 enfants de 0 à 2 ans en 2008 (contre 459 en 2002).

Par ailleurs, fin juin 2009, 60 demandes d'accueil en structure collective ou familiale n'ont pas été satisfaites. L'attente de la population en terme de type d'accueil est importante, en particulier pour de l'accueil en collectif.

Il a fait l'objet d'une présentation, dans sa définition, au Directeur de la CAF le 30 mars dernier. A cette occasion, ce dernier a fait valoir que ce projet est examiné favorablement et que la CAF est en mesure de l'accompagner financièrement selon les modalités suivantes :

- 8 400 € par place nouvelle alors que la moyenne est de 7 400 €, soit environ 16 % d'un investissement évalué à 1, 8 Millions d' € HT étant précisé qu'il est également possible de bénéficier d'un prêt sans intérêts de la CAF.

Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ce projet et de solliciter, par la suite, les financements auprès de la CAF et du Conseil Général de la Haute-Garonne.

: - : - : - : - : - : - : - :

Monsieur SANCHEZ souligne que le montant inscrit dans le BP 2010 n'est pas de 1,8 million d'euros mais de 250 000 € (*texte de la délibération modifié en ce sens*).

Nous nous réjouissons que projet avance mais trop lentement semble-t-il : lors de la commission Petite Enfance, il a été indiqué que ce bâtiment ne serait livré qu'en 2013. Un délai de 3 ans pour réaliser un tel projet est trop long compte tenu des besoins sur la commune en matière d'accueil d'enfants... à moins qu'il ne soit volontairement prévu de le livrer à la veille de 2014...

Monsieur Le MAIRE fait remarquer à Monsieur SANCHEZ qu'il connaît parfaitement les procédures en matière de marchés publics. Aujourd'hui, les cahiers des charges administratives et techniques ont été validés afin de lancer la procédure d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Suivront ensuite les procédures concernant la maîtrise d'œuvre et les marchés auprès des entreprises. Ces procédures sont longues mais si les délais peuvent être réduits, ce sera fait.

Monsieur AUJOLAT indique que cela peut être un choix de faire passer cette réalisation prioritairement sur d'autres.

Monsieur Le MAIRE répond que le PPI prévoit des réalisations avec un étalement sur plusieurs exercices afin d'être en adéquation avec les capacités financières de la commune, certaines opérations étant prioritaires. Malgré tout, nous avons de nombreux doutes aujourd'hui sur les orientations prises par le gouvernement en matière de participation aux frais de fonctionnement dans le domaine de la petite enfance. La délibération est prise ce soir afin de prendre rang pour obtenir les subventions de la CAF. Monsieur PITEAU, Directeur de la CAF de la Haute-Garonne,

nous a confirmé, lors d'une réunion, avoir bloqué les financements nécessaires pour cette opération. Il nous a demandé de prendre cette délibération afin de la produire aux membres du Conseil d'Administration. Comme vous pouvez le constater, l'action est commencée et elle avance.

Monsieur SANCHEZ pense que quelques mois peuvent être gagnés. Il attire l'attention sur les réformes en cours et notamment la question de la clause de compétence générale du Conseil Général. Cela pourrait empêcher ce projet d'aboutir, il ne faut donc pas tarder.

Monsieur Le MAIRE en convient : c'est la raison pour laquelle nous prenons rang dès maintenant.

: - : - : - : - : - : - : - : - : - :

Entendu l'exposé de Madame le Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents :

•ADOpte le projet de création d'un centre multi accueil pour la petite enfance

: - : - : - : - : - : - : - : - : - :

III – COOPERATION INTERCOMMUNALE

a) Transfert de la compétence « Gestion des Aires d'Accueil » au SIEANAT

Service : Direction Générale des Services

Rapporteur : Raymond GRANJA

Par délibération du 18 mars 2009, le Conseil Syndical du SIEANAT (Syndicat Intercommunal d'Études pour l'Accueil des Nomades dans l'Agglomération Toulousaine) a décidé de proposer aux communes qui le souhaitent d'assurer directement la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Dans ce contexte, le SIEANAT prend en charge la gestion au quotidien, c'est à dire, l'accueil des familles, le paiement des fluides, l'entretien et la perception des droits de place ainsi que l'Aide à la Gestion des aires d'Accueil (AGAA) étant précisé que l'aire reste la propriété de la Commune ou de l'intercommunalité.

S'agissant de l'aire de Cugnaux, il apparaît souhaitable d'en conserver la gestion dans la mesure où d'une part, le lien de proximité existe avec les familles qui stationnent et d'autre part, où cette relation quasi permanente assure à la Ville un regard journalier sur le fonctionnement, ce qui par voie de conséquence permet de minimiser les difficultés lorsqu'il en existe.

En conséquence, Monsieur le Rapporteur propose de ne pas adhérer à cette compétence à la carte.

: - : - : - : - : - : - : - : - : - :

Monsieur SANCHEZ demande si la question adressée par le groupe « Servir Cugnaux » concernant les gens du voyage a bien été reçue, notamment suite à l'article de presse paru dans la semaine évoquant une aire d'accueil sur le site de Francazal ?

Monsieur Le MAIRE répond par l'affirmative et indique qu'elle sera traitée en fin de séance.

Monsieur SANCHEZ note que la non adhésion à la compétence à la carte proposée par le SIEANAT est motivée par la volonté de maintenir un lien de proximité avec les familles mais que cette compétence est gérée par le SIVOM ? C'est un peu contradictoire.

Monsieur Le MAIRE confirme que cette compétence a été confiée au SIVOM de la Saudrune et qu'elle n'a pas fait l'objet d'un transfert à la CUGT.

Monsieur AUJOULAT demande si cela ne risque pas de percevoir moins de subvention.

Monsieur Le MAIRE répond par la négative. C'est subventionné de la même manière au bénéfice du Sivom.

: - : - : - : - : - : - : - : - : - :

Entendu l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents DECIDE DE :

•NE PAS ADHERER à la compétence à la carte « Gestion et fonctionnement des équipements d'accueil des gens de voyage de la Haute-Garonne » proposée par le SIEANAT

•CONSERVER au niveau communal la gestion de l'aire d'accueil située sur la commune de Cugnaux étant précisé que cette dernière est exercée par le SIVOM de la Saudrune

: - : - : - : - : - : - : - : - : - :

IV – FINANCES

a) Adoption des Comptes Administratifs 2009. Budget principal et budgets annexes

Service : Finances

Rapporteur : Pierre GUERIN

Monsieur Le MAIRE quitte la séance et en confie la présidence à Madame Anna Rita MARLOYE.

Monsieur Pierre GUERIN présente le compte administratif de la commune.
L'exercice 2009 a été marqué par les effets de la crise financière mondiale amorcée en 2007 dont les prolongements néfastes déstructurent les États, y compris les européens qui ne sont plus aujourd'hui à l'abri. Des déséquilibres vertigineux sont apparus y compris en France qui affolent les prêteurs. Si l'État français est touché, c'est par effet dominos les collectivités territoriales qui le seront à très court terme avec des reculs sociaux qu'il faudra envisager.
La ville de Cugnaux n'échappera pas à ces contraintes budgétaires même si globalement 2009 est une bonne année avec une progression des recettes de fonctionnement au-delà des moyennes des villes comprises entre 13 000 et 18 000 habitants et ce, malgré une stabilité de la pression fiscale. Cependant, cette progression des recettes n'est pas suffisante pour absorber les dépenses de fonctionnement qui sont certes maîtrisables en partie mais avec des effets progressifs.

Le compte administratif 2009 de Cugnaux se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : CA 2009 PAR CHAPITRES

DEPENSES		
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 757 610,04	22,48%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET ASSIMILE	10 081 826,68	60,33%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 662 234,43	9,95%
66 CHARGES FINANCIERES	372 977,52	2,23%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	59 160,84	0,35%
OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	778 626,93	4,66%
TOTAL	16 712 436,44	

RECETTES		
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE	1 286 712,84	7,37%
73 IMPOTS ET TAXES	10 330 813,04	59,19%
74 DOTATIONS ET SUBVENTIONS	5 357 367,18	30,70%
013 ATTENUATION DE CHARGES (Sauf ICNE 6611)	84 789,13	0,49%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	124 119,52	0,71%
76 PRODUITS FINANCIERS	39 947,87	0,23%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	130 598,64	0,75%
OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	98 984,54	
TOTAL	17 453 332,76	

Le résultat net ou épargne nette en comptabilité publique se solde par un excédent de 740 896,32 € contre 1,4M€ en 2008, après 778 627 € de dotations aux amortissements soit 1 519 523 € de marge brute d'autofinancement pour la commune

SECTION D' INVESTISSEMENT : CA 2009 PAR CHAPITRES

DEPENSES	
001 SOLDE D'EXECUTION INVESTISSEMENT REPORTE	1 243 669,64
16 REMBOURSEMENT EMPRUNTS	1 418 799,86
20 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	81 464,72
204 SUBVENTIONS EQUIPEMENTS VERSEES (SPIC)	279 735,23
21IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 059 381,55
OPERATION D'EQUIPEMENTS	1 801 447,73
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	75 669,21
OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	157 228,64
OPERATION POUR COMPTE DE TIERS	3 186,18
TOTAL	6 120 582,76
RECETTES	
AFFECTATION AU 1068 (excédent section fonctionnement)	1 414 701,51
10 DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES	1 159 579,09
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	109 510,21
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 000 000,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	167 784,34
OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	836 871,03
OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	1 428,05
TOTAL	6 689 874,23

A noter qu'en 2008, aucun nouvel emprunt n'avait été souscrit.

Il est utile de préciser que le budget primitif 2009 faisait apparaître un budget total d'investissement de 6 885 602€ dont 4 035 851€ représentés par le programme de réalisation de grosses structures comme le Centre Multiculturel et le Centre Technique Municipal. L'abandon du projet initial du centre Multiculturel, au profit d'un nouveau projet plus adapté intégrant une tranche ferme et une tranche conditionnelle explique que nous ayons annulé le crédit correspondant.

Total des investissements réalisés : 3 297 698 €

Restes à réaliser : 2 134 476 € dont 1 122 102 € ont été réalisés au 30/04/10

Les réalisations les plus significatives :

- Complexe pétanque, boxe : 1 257 322 €
- Centre Multiculturel : 211 179 €
- Crèche du Vivier : 93 706 €
- Jardins partagés : 37 956 €
- Paul Eluard et Bibliothèque : 77 871 €
- Rénovation Mairie annexe : 25 967 €
- Rénovation écoles : 207 212 €
- Rénovation Quartier Vivier : 70 937 €
- Équipements sportifs : 114 846 €
- Kiosque à Musique : 41 214 €
- Matériel de transport : 107 167 €
- Logiciels informatiques (système d'information comptable et paye) : 69 845 €
- Mobilier : 46 072 €
- Aménagement Hôtel de Ville : 51 133 €

Hors programmes pluriannuels, le taux de réalisation est de 59,73%.

En conclusion et pour terminer la présentation de ce compte administratif 2009, il appartient aux élus et à l'ensemble des collaborateurs territoriaux d'accélérer et de renforcer les actions multiples qui doivent permettre de maintenir une situation financière saine et ainsi sauvegarder l'avenir. C'est un exercice particulièrement difficile car il peut remettre en question des choix légitimes. Sans structure financière saine, il n'y a pas de possibilité de garantir l'aide aux familles à travers une politique tarifaire subventionnée qui allège considérablement la charge d'éducation, c'est le principe de l'égalité et de la fraternité. Pas de possibilité d'entretenir les écoles et les équipements sportifs de nos enfants. Plus que jamais la commune demeure un exemple de démocratie directe, c'est pourquoi nous devons tous ensemble veiller à maintenir ce premier espace de vie, celui auquel nous sommes le plus attaché malgré une conjoncture particulièrement défavorable et malgré ce qui peut nous diviser.

Je profite de la présentation de ce compte administratif pour remercier chaleureusement les équipes du Département Financier, le service DRH, le DGS, la Directrice des affaires générales et l'ensemble du personnel Territorial dont les efforts en 2009 doivent être soulignés, en particulier les remercier d'avoir intégré dans leur plan de charges la migration vers un autre système comptable avec succès et ainsi permettre au contrôle de gestion de se mettre en place en 2010.

Monsieur SANCHEZ prend la parole.

Le compte administratif fait état du résultat financier de l'année précédente et traduit, en termes comptables, les différentes décisions de la majorité et la stratégie élaborée pour la gestion de la commune. Celui de 2009 est le premier après le transfert des compétences à la CUGT. De ce fait, les comparaisons avec les CA 2008 sont difficiles.

En section de fonctionnement, ce que l'on peut en retenir, au niveau des informations générales, sont les dépenses de personnel qui représentent 63,6 % de l'ensemble des dépenses de la section. Nous sommes très loin des ratios des communes de la même strate. Si l'on intègre en plus la somme induite par le personnel muté au CCAS et à la CUGT, cela représente une augmentation de 500 000 € des frais de personnel, soit + 6 % par rapport à 2008 ou encore 5 % des recettes fiscales. Avec l'augmentation automatique de ces dépenses par le GVT (Glissement

Vieillesse Technicité), avec les recrutements à venir liés aux projets d'investissements ambitieux et compte tenu d'un autofinancement divisé par deux, si l'on ne retrouve pas des économies à réaliser sur les dépenses de fonctionnement, la seule réponse sera l'augmentation des impôts.

Monsieur CHALEON est absent pour en parler mais l'effet ciseau, du fait de l'évolution des dépenses qui progressent beaucoup plus vite que les recettes, est aujourd'hui plus qu'une réalité. Dernier point symbolique mais inquiétant en section de fonctionnement est le montant des subventions attendu en provenance de la Région. Ce point a été abordé dernièrement sur des petits projets, tel que Festimanoir. Le montant de ces recettes a été divisé par trois. C'est certes symbolique mais c'est quand même un signe de ce qui nous attend dans l'avenir.

En section d'investissement, ce que l'on constate une fois de plus est le faible niveau de réalisation des équipements, moins de 50 %, soit à peu près le même niveau qu'en 2008. On retrouvera certainement ce même niveau en 2010 compte tenu du rythme des dépenses au titre du budget 2010. On peut donc se poser des questions sur la sincérité du budget prévisionnel en matière d'investissement. Un taux de 50 % de réalisations constaté d'années en années traduit une volonté d'affichage lors du vote du budget primitif.

Les recettes d'investissement sont principalement liées à l'emprunt, de l'ordre de 3 millions d'euros. Le niveau de remboursement des emprunts se situe à 1,4 million d'euros en 2009, soit une aggravation du capital de la dette d'un montant de 1,5 million d'euros. Les autres recettes de la section d'investissement s'appuient sur la TLE qui est amenée à disparaître, tout comme le FCTVA du SIVOM. La seule ressource qu'il restera à la commune pour financer l'investissement, si la réforme des collectivités territoriales se met en œuvre et s'il n'y a pas d'amélioration de l'autofinancement, sera l'emprunt.

Voilà les constats que l'on peut faire sur ce compte administratif 2009.

Monsieur AUJOULAT intervient ensuite.

Aujourd'hui, chers collègues, nous avons l'occasion, assez brièvement démontré par Monsieur Pierre GUERIN, de constater ce qui avait été prévu depuis 2009, et surtout, de faire le bilan de ce qui a été réalisé : c'est le but du compte administratif.

En entendant l'introduction faite par Monsieur Pierre GUERIN, nous nous sommes envolés. C'était une très belle introduction. J'ai bien cru que vous alliez attaquer B. Madoff et l'accuser des difficultés financières rencontrées par la commune... on n'en est pas encore là, mais on risque de bientôt y arriver. Il serait plus judicieux de chercher si les difficultés ne sont pas plus structurelles et plus locales que ce que vous annoncez dans votre grandiloquente et courte introduction.

Le constat est que l'excédent de fonctionnement fond chaque année un peu plus. Il était de 1,4 million d'euros en 2006, 1,2 million d'euros en 2007, 1 million d'euros en 2008 et 740 000 euros en 2009, d'où l'impérieuse nécessité, comme l'a déjà souligné Monsieur Sanchez, de réaliser des économies en fonctionnement, ce qui n'est pas toujours le cas. Vous vous étiez pourtant engagés, lors du vote du BP 2009 d'en faire, tout comme lors du BP 2010, engagements non tenus.

Vous aviez annoncé, entre autres, une maîtrise des dépenses de fonctionnement en indexant leur augmentation au plus près du taux de l'inflation. Or, si l'on examine le chapitre 011, on constate au contraire une augmentation de 4 % soit le double de l'inflation. Vous deviez faire des études -vous aimez beaucoup les études, elles fleurissent dans tous les domaines- en matière énergétique pour optimiser les dépenses. Je ne vois cependant aucun effort, aucune incitation en direction de la population pour l'utilisation des énergies renouvelables. Quand on consulte les articles des journaux d'autres communes, la commune de Cugnaux est à la traîne en la matière et prend un retard considérable.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » intègre notamment les indemnités des élus : elles progressent encore alors qu'on aurait pu penser qu'elles resteraient au même niveau.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, on constate que ce sont toujours les mêmes qui payent : la part des impôts représente 62 % des recettes avec une augmentation, vous en conviendrez, bien au delà de l'inflation. Les recettes des services, elles, diminuent surtout celles provenant des activités liées à la culture. Est-ce un effet de la crise sur le budget des familles ? En tout cas, je pense que vous serez forcés de revoir un jour la politique tarifaire en la matière.

Que dire des dépenses de personnel elles représentent 63 % des dépenses de fonctionnement et continuent de s'envoler et ce, comme l'a souligné Monsieur Sanchez, malgré les départs à la CUGT et malgré votre tour de passe-passe magique avec les transferts au

CCAS. Si vous n'inversez pas la tendance, il sera nécessaire de faire des choix, même si vous avez reculé l'échéance d'un an, et de supprimer des investissements. C'est d'ailleurs ce que vous avez déjà fait en partie sur le centre multiculturel. Vous serez aussi peut-être contraints d'augmenter les impôts et les cugnais paieront.

En ce qui concerne les investissements, j'ai noté que vous n'avez pas hésité de rappeler dans les dépenses les 200 000 € consacrés en 2009 au centre multiculturel... Je ne m'en serai pas vanté, d'autant que l'on peut dire que cette somme est perdue et je ne reviendrai pas sur les autres investissements réalisés pour le centre technique dont nous pourrions gloser entre nous. Le taux de réalisation des investissements est relativement faible : 59,73 % voire inférieur à 50 % dans certains secteurs. Comme chaque année, nous le soulignons à chaque vote de budget ou de CA, vous promettez beaucoup et vous réalisez peu. Les restes à réaliser s'élèvent à plus de 2 millions d'euros. C'est la preuve de ce que nous avons déjà dénoncé, le budget primitif 2009 était un budget en trompe l'œil et il en sera de même pour le suivant, sauf changement de cap et évolution de gestion.

Vous nous avez fait des prévisions apocalyptiques et vous n'avez pas tout à fait tort sur les difficultés financières des communes mais, comme depuis 2 ans cela est dit et répété, vous ne changez en rien votre train de vie sur les dépenses de fonctionnement et plus particulièrement de personnel. Vous allez bien devoir être contraint de faire des choix drastiques sur les investissements et ce dès l'année prochaine. Ma question précédente, lors de l'examen de la délibération sur la crèche, n'était pas innocente. Monsieur Le Maire y a répondu en nous noyant, comme à son habitude, sous un flot de paroles. Qu'allez-vous réaliser ? La moitié d'un quart du tiers du centre multiculturel ? Une crèche ? Qu'est ce qui est le plus urgent ? Aujourd'hui, nous n'avons aucune réponse et je me demande même si vous en avez une entre vous car nous savons que vous n'êtes pas toujours d'accord. Il va bien falloir pourtant arriver à trancher ou alors vous devrez augmenter massivement les impôts. Vous ne pourrez plus dire que c'est la faute de M. Aujoulat car vous aurez 10 années de gestion derrière vous. Ce compte administratif est la preuve de l'absence de décision et nous vous attendrons sur le prochain budget. Vous avez bien compris qu'avec tous ces griefs, même si le mot est fort car, comme vous l'avez évoqué vous-même dans votre conclusion, nous devons tous nous y mettre et avoir une réflexion profonde quant aux choix à opérer au cours des 3 prochaines années, nous ne pourrons pas soutenir et approuver ce compte administratif.

Monsieur Pierre GUERIN apporte une réponse quant aux ratios évoqués par Messieurs Sanchez et Aujoulat. Le compte administratif est présenté pour faire état des résultats. Il est le reflet de l'activité sur une année.

En ce qui concerne les impôts et taxes, vous avez fait remarquer qu'ils représentent l'essentiel des recettes. Heureusement, car je ne vois pas comment on pourrait fonctionner sans cela. J'ai demandé à la société DEXIA de réaliser une étude comparative sur un panel de 50 communes réparties sur toute la France, avec des communes situées en Bretagne, en Picardie, dans le Nord ou encore dans le Sud Est. Je rappelle que DEXIA finance 60 % des emprunts des collectivités territoriales.

Ces chiffres vous seront communiqués et j'envisage même de faire intervenir un représentant de DEXIA lors d'une séance du conseil pour présenter cette étude.

- Les dépenses de fonctionnement progressent effectivement depuis 2005, voire même avant cette date, et elles ont toujours progressé plus vite que les recettes. Cependant, le taux de progression des recettes de fonctionnement pour la commune est de 5,3 % contre 2,3 pour les communes de la même strate du panel. Cela signifie que certaines communes aujourd'hui se trouvent face à une stagnation de leurs recettes ce qui n'est pas le cas de la commune de Cugnaux qui, grâce à l'évolution de la population, bénéficie d'une dynamique de progression.

- L'encours de la dette sur la commune a chuté de 11,7 % alors que la moyenne du panel se situe à 0,4 %.

- Les impôts et taxes représentent 800 € par habitant contre 780 € pour la moyenne. Nous nous situons donc pratiquement dans la norme.

- Les dépenses de fonctionnement se situent à 1 180 € par habitant contre 1 110 € pour la strate, donc légèrement au dessus, mais loin des 20 % que j'entends ici et là.

- Les charges de personnel : 640 € contre 570 € : on peut faire mieux, effectivement

•L'épargne nette en 2009, soit le résultat net, est de 43 € par habitant contre 75 € pour la strate. On constate donc effectivement un déficit de l'épargne nette. Nous ne nous voilons pas la face et savons que nous devons maintenir ce niveau constant. Il n'est pas possible que l'épargne nette se situe à 0 et que l'autofinancement ne soit constitué que des amortissements économiques car cela aura une influence sur l'investissement et sur la nécessité de recourir à l'emprunt. Il est certain qu'à un certain moment, nous serons peut-être obligés de faire des choix. Toutes les communes sont dans cette situation. Ce n'est pas la peine de faire des effets de manche, rien n'est simple.

La partie où l'on peut faire des économies est celle des charges à caractère général et notamment les dépenses de personnel où il existe encore des pistes à exploiter en freinant bien sûr les recrutements mais également en favorisant l'évolution de carrière sur les postes. Vous savez très bien qu'il n'est pas possible de licencier des personnes comme cela peut se pratiquer dans les entreprises privées. La situation des effectifs, je l'ai trouvée telle quelle en 2008 et je compose avec.

Les objectifs à fixer sont de faire en sorte que la dynamique de la commune se poursuive avec un taux de progression de 5 %. Il y a des marges de réduction encore possible des frais de fonctionnement. Des actions ont déjà été menées en ce sens et vous n'avez pas encore la vision des effets produits du fait des résultats tardifs.

En ce qui concerne le plan d'extinction de la dette, comme vous pouvez le voir sur le tableau projeté (voir ci-dessous), le capital restant dû en 2010 s'élève à 9 141 219 € compte non tenu des éventuels tirages à venir.

Année	ANNUITE			Capital restant au 31/12
	Total	Capital	Intérêts	
2010	1 767 295,41 €	1 365 518,10 €	401 777,31 €	9 141 219,74 €
2011	1 296 938,98 €	939 074,72 €	357 864,26 €	8 202 145,03 €
2012	1 202 742,90 €	871 943,17 €	330 799,73 €	7 330 201,86 €
2013	997 461,13 €	704 303,20 €	293 157,93 €	6 625 898,66 €
2014	871 593,20 €	607 257,33 €	264 335,87 €	6 018 641,33 €
2015	867 741,64 €	628 219,07 €	239 522,57 €	5 390 422,26 €
2016	812 899,24 €	599 054,03 €	213 845,21 €	4 791 368,23 €
2017	727 673,61 €	538 037,45 €	189 636,16 €	4 253 330,78 €
2018	725 296,03 €	556 442,61 €	168 853,42 €	3 696 888,17 €
2019	677 384,22 €	530 014,14 €	147 370,08 €	3 166 874,03 €
2020	572 889,88 €	438 679,74 €	134 210,14 €	2 728 194,29 €
2021	432 727,66 €	322 612,09 €	110 115,57 €	2 405 582,20 €
2022	357 232,61 €	260 287,59 €	96 945,02 €	2 145 294,61 €
2023	356 256,86 €	270 132,35 €	86 124,51 €	1 875 162,26 €
2024	355 273,63 €	280 391,60 €	74 882,03 €	1 594 770,66 €
2025	260 093,60 €	196 878,21 €	63 215,39 €	1 397 892,48 €
2026	246 882,57 €	191 426,39 €	55 456,18 €	1 206 466,09 €
2027	246 599,91 €	198 436,52 €	48 163,39 €	1 008 029,57 €
2028	246 308,82 €	205 723,88 €	40 584,94 €	802 305,69 €
2029	246 012,43 €	213 300,07 €	32 712,36 €	589 005,62 €
2030	149 675,59 €	124 780,41 €	24 895,18 €	464 225,21 €
2031	135 590,48 €	116 050,30 €	19 540,18 €	348 174,91 €
2032	135 590,48 €	121 529,45 €	14 061,03 €	226 645,46 €
2033	135 590,48 €	127 267,30 €	8 323,18 €	99 378,16 €
2034	101 692,86 €	99 378,16 €	2 314,70 €	0,00 €
2035	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

La dette s'est considérablement réduite. L'encours est composé à 50 % d'emprunts à taux fixe et à 50 % d'emprunts à taux variables, soit un bon équilibre des risques. Certaines communes ont des encours composés à 80 % d'emprunts à taux variables avec le risque de subir des augmentations d'intérêts.

Il y a donc, sur la commune de Cugnax, des indicateurs favorables, d'autres le sont moins, nous en sommes d'accord et l'équipe en est consciente. On ne peut cependant pas brosser un tableau complètement noir de la situation. Tout n'est pas parfait, mais il y a des points positifs.

Monsieur AUJOULAT indique à Monsieur Pierre GUERIN que c'est ainsi qu'il le préfère : lorsqu'il intervient sans lire de texte. Il rappelle que le rôle de l'opposition est d'apporter des critiques sinon il faut la faire participer totalement à la gestion et elle ne pourra qu'y adhérer.

Nous ne sommes pas loin de penser la même chose et je reviens sur deux points essentiels.

Tout d'abord, je n'aurai pas l'outrecuidance de vous demander combien de personnes vous avez recrutées l'année dernière et les années précédentes. J'ai exercé les fonctions de Maire de cette commune pendant 12 ans : j'en connais les contingences.

Ensuite, je m'interroge toujours sur quels seront les choix futurs ? Comme je l'ai dit lors du DOB ou du BP, les déclarations d'intention manquent de clarté. Nos concitoyens sont aptes à comprendre, aujourd'hui, que des projets pourront se mettre en place et d'autres non. Au niveau des grands choix et des grandes décisions, vous me donnez une impression de flou. Il reste 3 ans avant la fin du mandat et tout ne pourra pas se faire. Vous faites des comparaisons avec d'autres communes, certes. Vous pariez sur le dynamisme de la commune et l'arrivée de nouvelle population, c'est vrai qu'il faut en tenir compte mais on ne sait pas sur quoi vous allez investir ou non.

Lors de la commission d'urbanisme, j'ai fait la remarque qu'à l'heure actuelle, la commune ne dispose d'aucun terrain à offrir à une entreprise qui souhaiterait miraculeusement s'installer sur la commune. Nous savons tous que la création d'une zone industrielle prend beaucoup de temps.

Monsieur VRECORD MITEL m'a répondu qu'il y avait des mutations d'entreprise qui permettaient de répondre en partie à la demande. Là encore, il y a un choix à faire et des décisions à prendre, décisions un peu moins électoralistes. Tout cela risque un jour de nous exploser à la figure. Nous savons très bien qu'en matière de personnel, il y aura des choix à faire tout comme nous devons tenir compte de ce qu'il va se passer avec le site de Franczal.

Madame MARLOYE propose ensuite de passer au vote pour l'adoption du compte administratif de la commune.

: - : - : - : - : - : - : - : - : - :

➤ VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment en conformité avec ses articles L 1612-2 et L2121-31, le Conseil Municipal est appelé à arrêter les Comptes Administratifs 2009 du Budget Principal et des budgets annexes – Zac de l'Agora et Zac de la Françoÿ, - dressés par l'ordonnateur et conformes aux comptes de gestion établis par le comptable pour l'exercice 2009

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Municipal :

**➤ CONSIDERANT la conformité et la sincérité des restes à réaliser s'élevant à 2 134 476,81 € en dépenses d'investissement et à 269 003,53 € en recettes de cette même section pour le Budget Principal
et**

➤ à 143 923,34 € en restes à réaliser dépenses et 173 682,19 € en recettes pour le budget annexe ZAC Agora

après en avoir délibéré :

BUDGET COMMUNAL : COMPTE ADMINISTRATIF

VOTANTS : 32

POUR : 23

CONTRE : 9 (MM AUJOULAT, PETY, CHALEON pp, MESSAL, ROURE, MAURY, RIPOCHEpp, MARSAT, SANCHEZ)

Par 23 voix POUR et 9 voix CONTRE

•ARRÊTE le Compte Administratif 2009 du Budget Principal

: - : - : - : - : - : - : - : - : - :

Il est procédé ensuite à l'examen du compte administratif des budgets annexes de la Zac de l'Agora et de la ZAC de la Françoy.

Monsieur Pierre GUERIN présente les chiffres suivants :

BUDGET AGORA

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES

-Prévu 371 507,71 €

-Réalisé 36 807,53 €

RECETTES

-Prévu 371 507,71 €

-Réalisé 215 214,93 €

Résultat de l'exercice 2009 : 215 214,93 € - 36 807,53 € = **178 407,40 €**

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

-Prévu 1 317 098,13 €

-Réalisé **777 039,31 €**

RECETTES

-Prévu 1 317 098,13 €

-Réalisé 253 285,50 €

219 798,26 € résultat reporté 2008

511 516,66 € affectation résultat 2008

984 600,42 €

Résultat de l'exercice 2009 :

253 285,50 € + 511 516,66 € - 777 039,31 € = **- 12 237,15 €**

Résultat de clôture de l'exercice 2009 :

219 798,26 € - 12 237,15 € = **207 561,11 €**

BUDGET DE LA FRANÇOY

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES

-Prévu 571 147,19 €

-Réalisé **4 460,92 €**

RECETTES

–Prévu 571 147,19 €
–Réalisé 567 279,25 €

Résultat de l'exercice 2009 : 567 279,25 € - 4 460,92 € = **562 818,33 €**

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

–Prévu 1 154 283,23 €

–Réalisé 589 154,49 €

561 846,04 € résultat reporté 2008

1 151 000,53 €

RECETTES

–Prévu 1 154 283,23 €

–Réalisé 26 449,73 €

561 796,31 € affectation résultat 2008

588 246,04 €

Résultat de l'exercice 2009 :

588 246,04 € - 589 154,49 € = - **908,45 €**

Résultat de clôture de l'exercice 2009 :

908,45 € + 561 846,04 € = - **562 754,49 €**

: - : - : - : - : - : - : - : - : - :

Monsieur AUJOULAT demande ce qu'il reste sur la ZAC de la Françoÿ ?

Monsieur VRECORD MITEL répond que dans le cadre du PLU, le périmètre de la ZAC sera clôturé. Tout est fini en terme d'aménagement.

Monsieur AUJOULAT demande s'il ne reste pas un terrain disponible.

Monsieur VRECORD-MITEL indique que le projet a été abandonné par l'opérateur. Dans le cadre du bilan de la ZAC des participations sont intégrées sur les différentes demandes de constructions ou d'aménagement. Nous allons avoir bientôt par exemple une demande d'agrandissement de logement qui va rentrer dans le bilan de la ZAC qui n'est pas soumise à la TLE mais à une participation forfaitaire. Aujourd'hui, la commune n'est propriétaire d'aucun terrain sur la ZAC de la Françoÿ, hormis les espaces verts.

: - : - : - : - : - : - : - : - : - :

➤ ***VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment en conformité avec ses articles L 1612-2 et L2121-31, le Conseil Municipal est appelé à arrêter les Comptes Administratifs 2009 du Budget Principal et des budgets annexes – Zac de l'Agora et Zac de la Françoÿ, - dressés par l'ordonnateur et conformes aux comptes de gestion établis par le comptable pour l'exercice 2009***

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Municipal :

➤ ***CONSIDERANT la conformité et la sincérité des restes à réaliser s'élevant à 143 923,34 € en restes à réaliser dépenses et 173 682,19 € en recettes pour le budget annexe ZAC Agora***

BUDGET ANNEXE ZAC DE L'AGORA : COMPTE ADMINISTRATIF

–Réalisé 4 876 913,12 €
1 243 669,64 € résultat reporté 2008
 6 120 582,76 €

RECETTES

–Prévu 9 728 369,89 €
 –Réalisé 5 275 172,72 €
1 414 701,51 € affectation résultat 2008
 6 689 874,23 €

Résultat de l'exercice 2009 :
 6 689 874,23 € – 4 876 913,12 € = **1 812 961,11 €**

Résultat de clôture de l'exercice 2009 :
 1 812 961,11 € - 1 243 669,64 € = **569 291,47 €**

Excédent de la section Investissement après prise en compte du report 2008 :

6 689 874,23 € - 6 120 582,76 € = 569 291,47 €

•Restes à réaliser Recettes Investissement : 269 003,53 €
 •Restes à réaliser Dépenses Investissement : 2 134 476,81 €
Déficit sur Restes à réaliser : 1 865 473,28 €

Besoin de financement global de la section Investissement corrigé des restes à réaliser :

1 865 473,28 € - 569 291,47 € = 1 296 181,81 €

: - : - : - : - : - : - : - :

VOTANTS : 33

POUR : 27

CONTRE : 6 (MM AUJOULAT, PETY, CHALEON pp, MESSAL, ROURE, MAURY)

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2009, le Conseil Municipal :

- VU l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Compte de Gestion du Comptable Public,
- CONSIDERANT les écritures comptables de l'exercice sus-visé,
- STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009,
- CONSTATANT que le Compte Administratif présente :

Un excédent de Fonctionnement 2009 de 740 896,32 €

Après en avoir délibéré, par 27 voix POUR et 6 voix CONTRE :

•AFFECTE le résultat d'exploitation de l'exercice 2009 comme suit :

POUR MEMOIRE – Affectation Résultat 2008	1 414 701,51 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2009 (Excédent)	740 896,32 €

<ul style="list-style-type: none"> • Affectation obligatoire A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) A l'exécution du virement à la section d'investissement (1068) • Affectation disponible : affecté comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - Affectation complémentaire en réserves compte 1068 - Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (002) 	740 896,32 €
---	---------------------

BUDGET AGORA

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES

–Prévu 371 507,71 €
–Réalisé 36 807,53 €

RECETTES

–Prévu 371 507,71 €
–Réalisé 215 214,93 €

Résultat de l'exercice 2009 : 215 214,93 € - 36 807,53 € = **178 407,40 €**

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

–Prévu 1 317 098,13 €
–Réalisé **777 039,31 €**

RECETTES

–Prévu 1 317 098,13 €
–Réalisé 253 285,50 €
 219 798,26 € résultat reporté 2008
 511 516,66 € affectation résultat 2008
 984 600,42 €

Résultat de l'exercice 2009 :
253 285,50 € + 511 516,66 € - 777 039,31 € = **- 12 237,15 €**

Résultat de clôture de l'exercice 2009 :
219 798,26 € - 12 237,15 € = **207 561,11 €**

Excédent de la section Investissement après prise en compte du report 2008 :

984 600,42 € - 777 039,31 € = 207 561,11 €

- Restes à réaliser Recettes Investissement : 173 682,19 €
- Restes à réaliser Dépenses Investissement : 143 923,34 €
- Excédent sur Restes à réaliser : 29 758,85 €

Excédent global de la section Investissement corrigé des restes à réaliser :

207 561,11 € + 29 758,85 € = 237 319,96 €

Monsieur DUPIN fait une présentation des manifestations qui auront lieu sur la commune dans le cadre des journées nature, du 29 mai au 6 juin 2010. Une vingtaine d'animations sera proposée. Un travail important a été réalisé avec de nombreuses et diverses associations représentatives de la commune. On peut citer par exemple AILE, Ecolomobile mais aussi le Vélo Club, l'AMAP.

Comme cela vient d'être dit, un film sera projeté le lundi 31 mai et mardi 1er juin « Nos enfants nous accuseront ». Il s'agit plus d'un documentaire que je vous invite à aller voir. Je propose également à Madame Roure d'en faire la publicité auprès de son école afin d'y faire participer des classes. Un courriel a été adressé à tous les directeurs d'école pour ce faire, sachant que ce documentaire étant assez poignant, il s'adresse plutôt à des classes de CM1 ou CM2.

Une exposition réalisée en partenariat avec la Maison de l'Environnement sera proposée, toute la semaine, dans le hall de la mairie sur le thème « Conséquences de notre consommation énergétique ».

La visite du jardin d'acclimatation, installé dans le parc du Manoir, sera également intégrée à ces manifestations.

La bibliothèque proposera différents livres en lien avec l'environnement, le jardinage...

Au cours de deux après-midi, une visite commentée des jardins familiaux sera organisée par l'association Jardivert, en présence également de Monsieur Philemont Montout.

Nous avons prévu, si cela est possible, de profiter de cette période pour inaugurer le parc de l'Agora, avec une démonstration de Foot Fauteuil. En effet, le thème de la mobilité est intégré cette année aux programmes des journées nature.

Le responsable des espaces verts de la commune proposera une visite guidée du jardin pédagogique.

Des ateliers de cuisine bio ainsi que des balades dans les bois de la commune seront organisés par l'espace Mosaïque et l'association AILE.

Le samedi, le bus Tisséo « bus mobilité » promouvant les déplacements doux sera stationné sur la place de la Mairie. Un marché bio, avec un stand de l'AMAP et une sensibilisation au compostage seront proposés.

Ce sera aussi le jour du rallye découverte qui permettra de découvrir le patrimoine cugnalais. Nous attendons les réponses pour ce qui concerne l'ouverture du château de la Cassagnère et du pavillon Louis XVI. Une entreprise fera une démonstration de l'utilisation des vélos électriques. Enfin, les scouts installeront un camp dans le bois de Bazardens et Monsieur Le Maire aura le plaisir d'être réveillé au son du clairon le dimanche 6 juin.

: - : - : - : - : - : - : - : - : - :

Entendu l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents :

•ADOpte la tarification de 2 € pour l'accès à la projection du film « Nos enfants nous accuserons ».

: - : - : - : - : - : - : - : - : - :

g) Attribution d'une subvention pour l'acquisition de matériel à la section d'astronomie jeunes association URANIA31

Service : Culture

Rapporteur : Lise MASSON

Une section jeune (10/16ans) a été ouverte par la section astronomie URANIA 31 adhérente à l'association culturelle de Cugnaux. L'objectif est de former les jeunes au rythme d'une séance par mois.

Pour ce faire, un investissement complémentaire a été nécessaire et présenté par l'association Urania 31 selon les postes suivants :

- Monture télescope : 3 600€
- Oculaire et solarscope : 1 000€

L'association est adhérente à l'association culturelle de Cugnaux qui reçoit de la commune une subvention annuelle. A ce titre, elle a perçu de l'association culturelle la somme de 200 €.

Afin de lui permettre de réaliser cette acquisition, il est proposé de lui attribuer une subvention exceptionnelle de **1 000 €**.

Les crédits seront inscrits au budget 2010 par voie de décision modificative à venir.

: - : - : - : - : - : - : - :

Entendu l'exposé de Madame le Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents :

◦ **ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € à l'association URANIA 31.**

: - : - : - : - : - : - : - :

h) Demande de subvention auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour l'exposition « Cugnauxlithique » à l'espace Paul Éluard

Service: Culture

Rapporteur : Nadine HANDSCHUTTER

L'exposition « Cugnauxlithique - Au temps des premiers agriculteurs en pays toulousain : le village néolithique de Cugnaux-Villeneuve Tolosane » aura lieu du 14/15 septembre au 17 décembre 2010.

En effet, de grands travaux scientifiques à la suite de plusieurs campagnes de fouilles sur le site ont été réalisés et ont révélé qu'il s'agissait d'un site majeur du néolithique au niveau européen.

La Ville de Cugnaux, s'appuyant pleinement sur le travail d'un comité scientifique et expert du Service régional d'archéologie de Midi-Pyrénées, souhaite vulgariser cette connaissance auprès des publics.

Compte tenu de l'importance de l'exposition, Madame le Rapporteur propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de la DRAC Midi-Pyrénées sur la base du plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses: 15 000 €

Recettes: 8000 € de la Drac Midi Pyrénées
6000 € de fonds propres de la commune
1000€ sponsors

: - : - : - : - : - : - : - :

Monsieur AUJOULAT indique que cette opération est intéressante et rappelle que lors des premières fouilles, des expositions avaient été organisées présentant les différents objets trouvés. Il s'étonne que la commune de Villeneuve Tolosane ne participe pas à cette opération et qu'une exposition itinérante ne soit pas mise en place puisque le village néolithique s'étend entre les deux communes.

Monsieur Le MAIRE répond que la commune de Villeneuve a été sollicitée mais qu'elle n'a pas répondu à la proposition faite en ce sens. Il fait remarquer que c'est la première fois que la DRAC

fonctionnement de l' École municipale de musique en 2009/2010 sur la base du plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses : 355 902 €

Recettes : 45 000 € du Conseil Général
193 902 € de fonds propres de la commune
117 000 € de participation des familles

: - : - : - : - : - : - : - :

Monsieur SANCHEZ demande si cette subvention a été obtenue en 2009 ?

Monsieur Le MAIRE répond qu'en 2009, le montant de la subvention du Conseil Général était de 23 000 euros. Cette année elle passera à 45 000 €.

Madame MARSAT s'interroge si les conditions sont réunies pour ce faire et notamment la nomination d'un directeur de l'école des enseignements artistiques.

Monsieur Le MAIRE indique que compte-tenu de l'augmentation du nombre des participants, nous avons eu l'assurance du Conseil Général pour que cette somme soit versée.

Madame MARSAT souhaite savoir si le projet de recruter un directeur de l'école des enseignements artistiques est maintenu ?

Monsieur Le MAIRE répond par l'affirmative dans le sens où il y a toujours une démarche de recherche de qualité et de subventions.

: - : - : - : - : - : - : - :

Entendu l'exposé de M. le Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents :

•ADOPTE le plan de financement présenté par M le rapporteur,

•SOLLICITE l'aide du Conseil Général de la Haute Garonne à hauteur de 45 000 €

•DIT que les crédits sont inscrits au BP de la commune.

: - : - : - : - : - : - : - :

j) Demande de subvention pour la remise en état de l'orgue en tribune de l'Église Saint-Laurent de Cugnaux

Service : Finances

Rapporteur : Pierre GIL

Il est rappelé que l'Église Saint -Laurent de Cugnaux dispose d'un orgue dont l'entretien est assuré par M.SOUTOUL, Facteur d'Orgues.

Lors de sa dernière visite , soit le 02 Mars 2010, ce dernier a constaté des dysfonctionnements importants résultant du mauvais état du transformateur-redresseur et du ventilateur électrique, ce qui occasionne des surchauffes avec pour conséquence un risque non négligeable d'incendie.

Afin d'éliminer ce risque, M.SOUTOUL propose le remplacement des appareils défectueux.

<u>RECETTES</u>	3 633,00 € de subvention du Conseil Général estimée à 60% Taux maximum en vigueur
	3 608,78 € TTC de fonds propres de la Commune.
Autres subventions	NEANT

: - : - : - : - : - : - : - : - : - :

Ceci exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents :

- ***ADOPTE le plan de financement exposé par Monsieur le Rapporteur***
- ***SOLLICITE la subvention la plus élevée possible du Conseil Général sur la base du plan de financement ci-avant***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire***
- ***DIT que les crédits sont inscrits au budget communal 2010***

: - : - : - : - : - : - : - : - : - :

V- PERSONNEL

a) Recrutement d'un pédiatre pour les services Petite Enfance.

Service : Ressources Humaines

Rapporteur : Isabelle ROLLAND

Madame Le Rapporteur rappelle que le 27 octobre 2009, l'assemblée a adopté à l'unanimité un projet de conventionnement visant au recrutement d'un pédiatre pour les services de la petite enfance. A compter du 1er septembre 2010, compte-tenu du changement de statut professionnel dudit pédiatre (retraite), il convient de le recruter, **sous contrat.**

Il sera en charge de la surveillance médicale des enfants admis dans les services petite enfance de la Mairie de Cugnax et ce, conformément à l'article 14 du décret N°2007-230 qui dispose qu'il doit :

-Assurer la visite d'admission obligatoire des enfants de moins de quatre mois et des enfants porteurs de handicap ou de maladie chronique.

-Pour les enfants de plus de 4 mois, la visite d'admission peut être assurée par le médecin traitant de l'enfant.

-Assurer le suivi préventif des enfants accueillis,

-Définir les protocoles d'action dans les situations d'urgence, en concertation avec la Direction de l'établissement, et organiser les conditions du recours aux services d'aide médicale d'urgence,

-En liaison avec la famille, le médecin de l'enfant et l'équipe de l'établissement doivent s'assurer que les conditions d'accueil permettent le bon développement et l'adaptation des enfants dans l'établissement

-Veiller à l'intégration des enfants porteurs d'un handicap, d'une affection chronique ou de tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière et, le cas échéant, mettre en place un projet d'accueil individualisé ou y participer.

-Assurer, en collaboration avec le professionnel de santé présent au sein de l'établissement les actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel,

-Veiller à l'application des mesures préventives d'hygiène générale,

-Veiller à l'application des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie, ou d'autres situations dangereuses pour la santé.

-Dans ce cadre, il est nécessaire de préciser que tout acte professionnel, réalisé au titre de la présente convention, concernera exclusivement des enfants inscrits au service petite enfance de la Mairie de Cugnaux et sera pratiqué exclusivement durant les horaires de l'établissement.

Le temps d'intervention est de trois demi-journées par mois, sachant que ce temps est compris entre 9h00 et 12h00.

Les consultations du médecin référent sont interrompues durant la période de fermeture du service c'est-à-dire durant les trois premières semaines du mois d'août et du 25 décembre au 1^{er} janvier et ce chaque année.

Par ailleurs, durant les périodes de vacances du médecin référent, les consultations ne sont pas suspendues. Ainsi, le Pédiatre devra proposer un remplaçant pour chacune de ses périodes de congés.

Ce médecin référent sera recruté à compter du 1^{er} septembre 2010. Ce poste sera donc pourvu dans le cadre d'un emploi contractuel en application de l'article 3, alinéa 5 et 7 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Sa rémunération est fixée forfaitairement à 275 € bruts par demi journée.

Le projet de contrat d'engagement est joint à la présente délibération.

: - : - : - : - : - : - : - :

Monsieur SANCHEZ indique que cette délibération ne pose pas de problème sur le fond et convient de la nécessité de recruter ce pédiatre, mais il craint qu'elle ne soit rejetée par la Préfecture, lors du contrôle de légalité. En effet, il est fait état dans la délibération de vacations pour un contrat de non titulaire... cela semble contradictoire.

Comment sera-t-il rémunéré ? Il n'existe pas d'indice majoré correspondant dans la fonction publique territoriale.

Qui sera l'employeur du remplaçant que le titulaire doit se charger de trouver ?

Monsieur Le Maire indique, après renseignement pris auprès du DGS, que le taux de rémunération n'est pas très élevé. Il est très difficile de trouver un professionnel en activité qui accepte ce niveau de rémunération.

Monsieur SANCHEZ note que ramené au mois, cela correspond à une rémunération d'environ 11 000 €...

Monsieur Le MAIRE répond que c'était déjà le montant arrêté lors de la précédente délibération, à raison de 3 demi-journées par mois, soit un montant mensuel de 825 €. Nous aurons peut-être une observation de la Préfecture mais nous n'avons pas d'autre solution.

Monsieur AUJOULAT demande comment cela se passe dans les autres communes.

Monsieur Le MAIRE répond que le problème est identique : les médecins sont des « denrées rares ».

- Assistant d’enseignement artistique à temps non complet : 8
- Assistant d’enseignement artistique : 1

Filière Sociale :

- Éducatrice jeunes Enfants : 1
- Agent spécialisé des écoles maternelles : 3

Filière Médico-sociale :

- Puéricultrice : 1
- Auxiliaire de puériculture : 2
- Ré-éducateur de classe normale à temps non complet : 1

Filière Animation :

- Animateur : 1
- Adjoint d’animation de 2^e classe : 1

En raison des difficultés de recrutement, notamment dans la filière sociale et culturelle, la rémunération de ces agents sera fixée sur l’indice brut équivalent à un échelon de leur grade (du 1^{er} au 8^{ème} échelon).

Les présentes dispositions prendront effet au 1^{er} Juillet 2010 pour se terminer au 31 Décembre 2010.

: - : - : - : - : - : - : - :

VOTANTS : 33

POUR : 27

CONTRE : 6 (MM AUJOULAT, PETY, CHALEON pp, MESSAL, ROURE, MAURY)

Entendu l'exposé de M. le Rapporteur et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 27 voix POUR et 6 ABSTENTIONS :

➤ **ADOPTE la création d'emplois saisonniers et occasionnel pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2010**

➤ **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire**

➤ **DIT que les crédits sont inscrits au budget communal 2010**

: - : - : - : - : - : - : - :

c) Création d'emplois d'adjoints d'animation 2ème classe non titulaires – renouvellement année scolaire 2010/2011

Service : Personnel

Rapporteur : Élisabeth GALIBERT

Madame le Rapporteur rappelle au Conseil Municipal que durant toute l’année scolaire, le service « Animation » gère les activités de la commune :

- ▶ Au Centre de Loisirs et au service Jeunesse :
- Le mercredi
- Pendant les petites vacances scolaires

Pour le mois de juillet :

- 2 adjoints techniques 2^e classe à temps complet au service « espaces verts »
- 2 adjoints techniques 2^e classe à temps complet au « service bâtiment » (dont 1 agent pour le déménagement dans les écoles)
- 1 adjoint technique 2^e classe à temps complet au service « logistique »
- 1 adjoint technique 2^e classe à temps complet au service « sports »

Pour le mois d'août :

- 2 adjoints techniques 2^e classe à temps complet au service « espaces verts »
- 1 adjoint technique 2^e classe à temps complet au « service bâtiment »
- 1 adjoint technique 2^e classe à temps complet au service « logistique »
- 1 adjoint technique 2^e classe à temps complet au service « sports »

La rémunération des saisonniers sera fixée sur la base du premier d'échelon du grade , soit l'indice brut 297.

•Vie scolaire

Pour le mois de juillet :

- 3 adjoints techniques 2^e classe à temps complet (2 saisonniers affectés aux vestiaires de la piscine, 1 au ménage)

Pour le mois d'août :

- 3 adjoints techniques 2^e classe à temps complet (2 saisonniers affectés aux vestiaires de la piscine, 1 au ménage)

•Piscine

Pour le mois de juillet :

- 2 **médiateurs** : adjoints techniques 2^e classe rémunérés sur la base du premier échelon du grade, soit l'indice brut 297
- 2 **Éducateurs des activités physiques et sportives** ou Opérateurs des activités physiques et sportives rémunérés sur la base du 4^e échelon, soit l'indice brut 337 pour les éducateurs et 303 pour les opérateurs.

Pour le mois d'août :

- 2 **médiateurs** : adjoints techniques 2^e classe rémunérés sur la base du premier échelon du grade, soit l'indice brut 297
- 2 **Éducateurs des activités physiques et sportives** ou Opérateurs des activités physiques et sportives rémunérés sur la base du 4^e échelon, soit l'indice brut 337 pour les éducateurs et 303 pour les opérateurs.

Pour le mois de septembre :

- 2 **médiateurs** : adjoints techniques 2^e classe rémunérés sur la base du premier échelon du grade, soit l'indice brut 297

: - : - : - : - : - : - : - :

Monsieur SANCHEZ note, comme il l'avait déjà signalé l'année dernière, qu'il est évoqué des recrutements de saisonniers pour la voirie, alors que ce n'est plus une compétence de la commune.

Monsieur VRECORD MITEL répond qu'effectivement la voirie est essentiellement gérée en intercommunalité mais que le domaine privé reste à la charge de la commune. De plus, une coopération entre services est mise en place.

Monsieur AUJOULAT demande si la piscine sera ouverte ?

Monsieur Le MAIRE s'étonne de cette question et répond par l'affirmative.

: - : - : - : - : - : - : - : - : - :

Entendu l'exposé de M. le Rapporteur et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents :

➤ **ADOPTE la création d'emplois saisonniers**

➤ **FIXE leur rémunération ainsi que décrit ci-dessus**

➤ **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire**

➤ **DIT que les crédits sont inscrits au budget communal 2010**

: - : - : - : - : - : - : - : - : - :

VI – MARCHES PUBLICS

a) Avenant n°1 au Lot 2 «Climatisation et ventilation mécanique contrôlée » du marché relatif à l'exploitation des chaufferies, Eau Chaude Sanitaire (ECS), Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) et climatisation

Service : Marchés Publics

Rapporteur : José PHILEMONT MONTOUT

Monsieur le Rapporteur rappelle au Conseil Municipal que la Ville de Cugnaux a signé, le 16 décembre 2008, un marché relatif à la climatisation et ventilation mécanique contrôlée (lot 2) avec la société SPIE.

L'avenant n°1 a pour objet :

la prise en charge au titre du GER de matériels supplémentaires des sites suivants :

- Centre de loisirs Rachety : un chauffe-eau 50 litres
- Salle JC Fournier : un chauffe-eau 50 litres
- École Jean Jaurès : un chauffe-eau 50 litres
une Centrale de Traitement d'Air (CTA)
- École Eugène Montel : un chauffe-eau 50 litres
- Vestiaire rugby Raymond Gasc : une VMC
- Cyberbase et ensemble du bâtiment : 2 cumulus 100 litres & 2 cumulus 75 litres
- Crèche Agora : une unité intérieure 2 pompes de boucles

la suppression du contrat des équipements ci-dessous :

- Groupe scolaire Eugène Montel : une CTA extraction
une CTA air neuf cuisines

Il est précisé que cet avenant prendra effet à compter de sa date de notification.

Conséquences financières :

PRIX ANNUEL H.T., valeur date Marché de base et hors indexation:

Site	P2	GER
Sites énoncés ci-dessus	195,00 €	650,00 €

: - : - : - : - : - : - : - : - : - :

Entendu l'exposé de M le Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au lot 2 avec la société SPIE aux conditions exposées ci-dessus.***

: - : - : - : - : - : - : - : - : - :

VII – TRAVAUX

a) Signature d'une convention tripartite pour la réalisation de travaux d'urbanisation (giratoire) sur l'emprise de la RD 23

Service : Direction des Services Techniques

Rapporteur : José PHILEMONT MONTOUT

M. le Rapporteur expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de passer une convention avec le Conseil Général et la Communauté Urbaine du Grand Toulouse dont l'objet est le suivant :

- Définir le cadre juridique, les modalités financières, les conditions techniques de réalisation de l'opération d'urbanisation sur l'emprise de la route départementale n°23 dans la commune de Cugnaux ainsi que les modalités d'entretien ultérieur des aménagements réalisés.

Cette convention précise également les dispositions financières de cette opération dont le montant est évalué à 229 985,21 € HT soit 275 062,31 € TTC, sachant que la maîtrise d'ouvrage est confiée à la Communauté Urbaine du Grand Toulouse.

: - : - : - : - : - : - : - : - : - :

Monsieur SANCHEZ relève une erreur dans le texte de la délibération : ce n'est pas la maîtrise d'œuvre mais la maîtrise d'ouvrage qui est confiée à la CUGT, comme cela est stipulé dans la convention.

Monsieur GIL tient à faire remarquer que 200 000 € pour la réalisation d'un rond point, c'est beaucoup. Il rappelle que cela correspond à 120 millions de centimes. Il se dit outré car il estime que l'on se moque du citoyen.

Monsieur Le MAIRE répond que les travaux ne concernent pas que la réalisation du rond point mais également ce qui n'est pas visible, à savoir les raccordements. C'est le prix couramment pratiqué.

Monsieur VRECORD MITEL précise que les travaux devraient avoir lieu pendant les mois de juillet et d'août prochains.

: - : - : - : - : - : - : - : - : - :

VOTANTS : 33

POUR : 32

CONTRE : 1 (Pierre GIL)

Entendu l'exposé de Monsieur le Rapporteur, le Conseil Municipal , par 32 voix POUR et 1 voix CONTRE :

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales
- VU le Code de la Voirie Routière
- VU la délibération du Conseil Municipal autorisant le Maire à signer toute convention relative à la voirie communale en vue de leur aménagement

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des conseillers présents :

DECIDE

Article 1 : D'émettre un avis favorable à la convention type annexée à la présente délibération relative au cadre juridique et au financement des travaux d'urbanisation des voiries départementales et notamment l'aménagement de la RD 23

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire de Cugnaux à signer tout document relatif à cette opération.

: - : - : - : - : - : - : - : - : - :

VIII - URBANISME

a) Dénomination de l'emplacement destiné à recevoir la Stèle commémorative de la Base de Francazal.

Service : Urbanisme

Rapporteur : Jean Luc HARDY

Par délibération du 25 Mars 2010, le Conseil Municipal a accepté de recevoir la Stèle commémorative de la Base de Francazal et a adopté le financement du support de ce monument.

Lors de l'examen de ce point avait été évoqué l'emplacement qui recevrait cette Stèle.

Aujourd'hui, il est proposé que ce monument soit édifié devant la Salle A.CAMUS, sur l'espace vert situé à la droite de l'entrée.

Afin de parfaire cette installation et si l'on considère que le lieu préconisé, soit le parvis de la salle A.CAMUS, ne porte pas de nom, il est proposé de dénommer ce dernier « Square Général de MARMIER ».

Ce choix se justifie par le symbole que ce militaire représente dans le cœur des aviateurs et notamment par le fait qu'il est le parrain de la Base 101 depuis 1993.

Le premier, qui n'est pas totalement indiqué dans la délibération concerne les capacités de productions qui augmentent considérablement : elles passent de 20 000 à 90 000 tonnes. Il est étonnant que cela ne génère que 3,3 % du trafic, même avec des camions de plus grande capacité, qui plus est sur une voie ridiculement étroite.

Le second concerne l'avenir de l'Ecopôle et je rejoins Monsieur Sanchez sur ce point. Il est évident que ce sujet n'est pas une priorité de la CUGT. Il est possible qu'à la longue ce secteur devienne le point d'installation de ce type d'entreprise sur l'agglomération, avec le risque de rentrer dans un engrenage difficile à contenir.

Monsieur Le MAIRE rappelle que le Conseil Municipal a déjà bloqué l'installation d'une entreprise dont l'activité était le concassage de matériaux. Il rappelle par ailleurs que l'entreprise qui s'est installée en bas de Goubart, malgré les craintes des riverains, n'a ensuite jamais fait l'objet de plainte grâce à la création de systèmes de protections efficaces. Nous avons toujours refusé que l'Ecopôle devienne la poubelle du Grand Toulouse. Cela a été dit lors des réunions avec les élus de la CUGT.

: - : - : - : - : - : - : - : - : - :

VOTANTS : 33

POUR : 20

ABSTENTIONS : 13 (MM GAZAGNE ABOUZEIR pp, DUPIN, ROLLAND, GIL, HANDSCHUTTER, GUERIN Pierre, COURONNAUD, AUJOULAT, PETY, CHALEON pp, MESSAL, ROURE, MAURY)

Entendu l'exposé de M. Le Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 20 voix POUR et 13 ABSTENTIONS :

- ***Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,***
- ***Vu le Code de l'Environnement,***
- ***Vu le dossier d'enquête publique pour un projet de centrale à béton prêt à l'emploi***
- ***Considérant que les nuisances engendrées par cette modification de l'activité déjà présente sur le site semble maîtrisée.***

DELIBERE

Article unique : émet un avis favorable à la demande présentée par la société CEMEX BÉTONS Sud-Ouest en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une centrale à béton prêt à l'emploi au lieu-dit Goubard et demande à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne, Préfet de la région Midi-Pyrénées, de prendre en compte les réserves et observations formulées par la présente délibération.

: - : - : - : - : - : - : - : - : - :

d) Déclaration préalable pour la clôture du jardin pédagogique

Service: Urbanisme

Rapporteur : José PHILEMONT MONTOUT

Monsieur le Rapporteur expose au Conseil Municipal qu'en raison de l'aménagement des Jardins Pédagogiques sur les terrains communaux de l'avenue Georges Pompidou, cadastrés BE 145, BE190 et BE185, il est prévu de clôturer la zone du projet.

Monsieur le Rapporteur propose de mettre en place une clôture bois avec un accès pour les visiteurs, et pour les véhicules de services.

Il propose donc qu'une déclaration préalable soit formulée à la Commune.

: - : - : - : - : - : - : - : - : - :

Monsieur DUPIN présente la finalité du jardin pédagogique.

Préalablement, il souhaite apporter une précision complémentaire au sujet des journées nature et notamment remercier tous les services qui se sont associés à l'organisation des différentes manifestations : le CCAS, la Cuisine Centrale, la Coupe d'Or, le service Communication, l'Espace Mosaïque et la Vie Scolaire.

Pour revenir au jardin pédagogique, l'idée d'aménager ce terrain en herbe en jardin pédagogique revient à Monsieur Colombies, Responsable des Espaces verts. Aujourd'hui, ce jardin est créé et a fait l'objet d'une clôture.

Les enfants des écoles participent à la création de ce jardin mais également les jeunes enfants de la crèche de l'Agora : des espaces leur sont réservés pour ce faire.

Les jeunes du service Jeunesse ont également apporté leur contribution en peignant les composteurs mis à la disposition des intervenants.

Différents composts ont été créés : composts noix de coco, chanvre ainsi que des composts provenant des différents travaux réalisés par le service des espaces verts : élagage...

Des allées engazonnées permettront l'accès et la visite de ce jardin, avec différents types de gazons qui seront traités différemment par les services d'entretien et rendront ces cheminements plus ludiques.

Une école propose de mettre en place un labyrinthe de blé ou autre végétal non consommateur d'eau.

Je tiens à remercier les agents du service des espaces Verts qui ont bien travaillé sur ce projet, notamment Julien Colombies ou son remplaçant.

L'école Christian Blanc, la plus proche du site a pu participer rapidement et pleinement à ce projet qui s'intègre parfaitement sur l'ensemble du site.

Madame ROURE demande quelles sont les démarches à suivre par les écoles pour bénéficier de l'accès à ce jardin. Il semble qu'aucune information n'a été diffusée à ce sujet sur le groupe scolaire Blum.

Monsieur DUPIN répond et indique qu'un courrier a été transmis à tous les directeurs d'école et qu'il convient de prendre contact avec Julien Colombies pour tout renseignement complémentaire.

: - : - : - : - : - : - : - : - : - :

Entendu l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des conseillers présents :

•APPROUVE cette proposition

•AUTORISE Monsieur le Maire à signer la déclaration préalable précitée.

: - : - : - : - : - : - : - : - : - :

e) ZAC de l'AGORA - Secteur ZE3 pour partie - Annulation de la convention et de son avenant avec la Société SCI JBR GRANJA

Service : Urbanisme

Rapporteur : Serge VRECORD MITEL

Monsieur le Rapporteur rappelle au Conseil Municipal ses délibérations du 30 janvier 2006 et du 25 juin 2009 relatives au dossier SCI JBR GRANJA.

Monsieur le Rapporteur expose au Conseil Municipal que la Société SCI JBR Granja a fait connaître son désistement sur le dossier relatif à une opération de construction sur le secteur ZE3 de la ZAC de l'Agora destinée à recevoir un hôtel, des salles de réception et des services.

Monsieur le Rapporteur précise qu'il doit être pris acte de cette décision et fait application de la convention d'opération.

En ce qui concerne la perception par la Commune des indemnités qui lui sont dues, le constructeur ayant obtenu l'ensemble des autorisations administratives nécessaires à la réalisation de son opération, la collectivité est en droit de recevoir une indemnité pour rupture et abandon de projet tel que le prévoit la convention d'opération, dont le montant s'élève à 61 896 €HT.

La Société JBR GRANJA s'était acquittée en deux versements de la somme de 71 520 €HT, représentant 20 % du montant de la charge foncière prévisionnelle qui s'établit à 357 600 €HT.

En conséquence, la Commune a déjà perçu les indemnités qui lui sont dues.

Monsieur le Rapporteur sollicite l'avis du Conseil Municipal sur ces dispositions.

: - : - : - : - : - : - : - : - : - :

VOTANTS : 32 (Monsieur GRANJA en tant qu'élue intéressé ne prend pas part au vote)

POUR : 23

ABSTENTIONS : 9 (MM AUJOULAT, PETY, CHALEON pp, MESSAL, ROURE, MAURY, RIPOCHEpp, MARSAT, SANCHEZ)

Le Conseil Municipal :

➤ **ENTENDU l'exposé de Monsieur le Rapporteur,**

➤ **VU la Convention intervenue avec la Société SCI JBR Granja,**

Après en avoir délibéré, par 23 voix POUR et 9 ABSTENTIONS :

➤ **PREND ACTE de la renonciation de la Société SCI JBR Granja,**

➤ **CONSIDERANT que l'ensemble des autorisations était obtenu,**

➤ **DIT qu'il convient d'appliquer les dispositions prévues par la convention d'opération, et de retenir la somme due au titre des indemnités sur le montant des sommes versées par la SCI JBR Granja,**

➤ **AUTORISE Monsieur le Maire à engager toute démarche en vue de la conclusion de ce dossier dans les meilleurs délais.**

: - : - : - : - : - : - : - : - : - :

f) ZAC de l'AGORA - Secteur ZE3 pour partie - Convention préalable valant réservation à passer avec le groupe PROMO MIDI/MIDI 2 I

Service : Urbanisme

Rapporteur : Serge VRECORD MITEL

Monsieur le Rapporteur rappelle au Conseil Municipal que la collectivité a pris acte ce jour de la décision de renonciation de la Société JBR GRANJA pour la réalisation d'une opération à vocation principale d'hôtellerie sur le secteur ZE3 de la ZAC Agora.

Monsieur le Rapporteur indique que les contacts pris avec le groupe PROMO MIDI/MIDI 2 I dès connaissance du désistement de la Société JBR GRANJA, permettent aujourd'hui de proposer au Conseil Municipal la signature d'un document valant réservation destiné à autoriser le groupe PROMO MIDI/MIDI 2 I à rechercher les conditions pour la mise au point d'une opération similaire.

Monsieur le Rapporteur indique que le délai de réservation est fixé à six mois.

La constructibilité affectée à cette opération sur le secteur ZE3 est maintenue à 4 470 m2 SHON, et le montant de la charge foncière arrêté sur la base de 80 €/m2 SHON s'établit conformément au bilan prévisionnel de la ZAC Agora à 357 600 €HT.

Monsieur le Rapporteur présente au Conseil Municipal le projet de convention préalable valant réservation à passer avec le groupe PROMO MIDI/MIDI 2 I.

: - :- :- :- :- :- :- :- :

Monsieur VRECORD MITEL souligne que ce projet d'installation hôtelière serait très valorisant pour la commune. La qualité de l'opérateur, Promo Midi, filiale de la CAISSE D'EPARGNE, permet de garder des espoirs de le voir enfin aboutir. Le délai demandé doit lui permettre de trouver un exploitant, dans le cadre d'un bail de location, comme le pratiquent aujourd'hui toutes les chaînes hôtelières qui ne veulent plus s'embarasser de l'immobilier d'entreprise.

Monsieur SANCHEZ doute fort que ce montage puisse se mettre en œuvre en 6 mois alors qu'il traîne depuis plusieurs années. Il reste à espérer que l'on ne recommencera avec ce nouvel opérateur ce qui s'est produit avec le précédent, en reconduisant la convention de 6 mois en 6 mois et que l'on ne bloquera pas ce terrain éternellement. Il serait peut-être temps, même si cela n'est pas facile, de vouer cette parcelle à une autre destination.

Monsieur VRECORD MITEL reconnaît que cette remarque est intéressante. Ce projet a toujours été soutenu par les différentes municipalités, tout groupe politique confondu. C'est une véritable opération d'aménagement. Elle ne s'est pas concrétisée avec le précédent opérateur du fait d'un problème de capacité financière et des barrières posées par les banques. Si le nouvel opérateur s'engage, nous n'aurons pas ce type de problème, ce qui est un plus. C'est un nouvel espoir mais rien n'est encore finalisé. Nous serons peut-être tous obligés, autour de cette table, de nous interroger sur l'avenir à donner à cette entrée de ville. Nous avons été contactés par différents groupes alimentaires désireux de s'installer sur ce site, ce que nous avons refusé car nous pensons que ce n'est pas la manière de valoriser cet espace. Il faudra donc prendre des décisions auxquelles seront associés tous les groupes politiques présents aujourd'hui. Si nous pouvions trouver une solution, courant d'année 2010, permettant l'installation de ce groupe hôtelier, ce serait l'idéal. Faute de quoi, en 2011, nous trancherons. Si le projet, avec ce nouvel opérateur qui présente toutes les garanties financières et l'entregent nécessaires pour installer un gestionnaire n'aboutit pas, nous serons bien obligés d'en tirer les conclusions qui s'imposent et probablement de changer la destination de ce terrain.

Monsieur AUJOULAT se dit satisfait de voir un semblant de solution apporté à ce dossier. Ceci étant, cela fait un certain que l'on aurait dû réagir.

Il prend acte que Monsieur Vrecord Mitel évoque l'application de pénalités. Or, en l'occurrence, ce ne sont pas des pénalités mais la retenue des 20 % qui est conservée. La convention devait prévoir l'application d'un pourcentage par année de retard qui n'est pas appliquée. La commune a perdu de l'argent pendant 4 ans.

Aujourd'hui, avec cette reprise, la commune s'interdit toute recherche pendant 6 mois. Rien ne nous assure qu'au terme de ce délai, la CAISSE D'EPARGNE ne cédera pas ce terrain à un autre opérateur et que l'on reparte ainsi pour un certain temps.

Je suis étonné de cette démarche : ou bien ils arrivent avec un projet, ils n'ont pas besoin de ce délai et ils reprennent l'affaire, car, ne nous leurrons pas, les banques ne sont pas des philanthropes, ou bien il y a un montage particulier et je ne sais pas lequel... Nous avons l'impression de perdre à nouveau 6 mois pour rien et l'on ferait bien de prendre une décision beaucoup plus rapide.

Monsieur Le MAIRE répond qu'un délai de 6 mois n'est pas exagéré pour ce type de projet. Nous sommes tous attachés à la réalisation d'un espace hôtelier, surtout avec la proximité du Cancéropôle qui provoque un regain d'intérêt pour notre secteur et notamment en matière d'hébergement. Le parc hôtelier de l'agglomération toulousaine compte environ 100 000 lits essentiellement situés sur Blagnac et le centre ville. Notre secteur, en la matière, est plutôt en déshérence. Le Cancéropôle peut être un vecteur intéressant pour recevoir et héberger des familles ou des chercheurs.

En ce qui concerne le groupe CAISSE D'EPARGNE, je suppose effectivement, comme vous, qu'ils ont un projet et que le délai de 6 mois demandé doit leur servir à consolider des accords. Il ne s'engage pas à la légère sur ce type d'investissement.

Vous évoquez la non application de pénalités et le fait que la commune ait perdu de l'argent. La somme conservée par la commune s'élève à 71 000 €, soit 20 % du prix de vente. Cela correspond à un rendement de 5 % l'an. Êtes-vous à même, aujourd'hui, Monsieur Aujoulat, de m'apporter un produit financier d'un rendement équivalent ?

Aujourd'hui, nous sommes toujours propriétaires du terrain avec une recette nette pour la commune de 71 000 €. La commune n'a pas perdu d'argent, ce qui n'est pas le cas du pétitionnaire.

: - : - : - : - : - : - : - : - : - :

VOTANTS : 32 (Monsieur GRANJA en tant qu'élue intéressé ne prend pas part au vote)

POUR : 23

ABSTENTIONS : 9 (MM AUJOULAT, PETY, CHALEON pp, MESSAL, ROURE, MAURY, RIPOCHE pp, MARSAT, SANCHEZ)

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Rapporteur :

➤ **VU le projet de convention préalable valant réservation à passer avec le groupe PROMO MIDI/MIDI 2 I,**

Après en avoir délibéré, par 23 voix POUR et 9 ABSTENTIONS :

➤ **ADOpte ledit projet,**

➤ **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents aux actes et effets ci-dessus.**

: - : - : - : - : - : - : - : - : - :

QUESTION ORALE DU GROUPE SERVIR CUGNAUX

« L'avenir de Francazal s'est déterminé le 20 avril 2010 (et non le 21 comme vous l'avez écrit aux Cugnalais).

Votre courrier les informe sur le trafic aérien jusqu'en 2030 avec une précision scientifique sur les nuisances induites.

Votre choix l'a emporté.

L'avenir nous dira si ce choix est bon pour les Cugnalais et plus globalement pour les habitants de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse.

Nous ne reviendrons pas sur la méthode, très éloignée de la démocratie et de la transparence. C'est aussi votre choix.

Nous voici maintenant face à une nouvelle information sur l'étude d'un projet d'une aire de grand passage, dévoilée par la presse ce mardi.
Que pouvez vous nous dire, ou plutôt que voulez vous nous dire sur cette nouvelle information ? »

: - :- :- :- :- :- :- :- :

Monsieur Le MAIRE rappelle au groupe Servir Cugnaux qu'il n'est ni Préfet de la Haute-Garonne, ni Préfet de Région. Il invite les élus à lire la déclaration faite par ceux de la CUGT, à la suite de la réunion du 20 avril, prenant acte de la décision prise par l'État.

Des rumeurs et contre rumeurs ont fleuri pendant plusieurs mois sur cette reconversion et je voudrais vous inviter à relire le courrier que j'ai adressé à la population, en date du 17 septembre 2009, dans lequel j'indiquais « j'ai également précisé qu'il ne saurait être question d'y implanter une aire de grand passage pour les gens du voyage ». Ma position et celle de la commune étaient parfaitement claire sur ce point et elles ont été données à plusieurs reprises en comité de pilotage. La presse « 20 minutes » a écrit un article à ce sujet, suite à une étude diligentée à priori par le SIEANAT sur laquelle d'ailleurs je n'ai pas d'information. Ce risque existe, c'est certain, mais notre position est claire : nous ne voulons pas que ce site devienne une aire d'accueil des gens du voyage, avec tout le respect qu'on leur doit. La ville de Toulouse a toujours refusé de répondre à ces obligations en la matière, peu de communes l'ont fait mais Cugnaux l'a fait.

Il faut garder la tête froide. Les déclarations faites depuis septembre 2009 ont toujours été claires, comme je l'ai écrit à la population et comme je l'ai affirmé au Préfet.

Ce sujet n'est toutefois pas clos, la décision étant prise pour 2 ans.

Nous avons eu une réunion avec les Maires de Villeneuve et de Tournefeuille pour convenir d'organiser une réunion publique, d'ici le 21 juin, afin de communiquer à la population tous les éléments présentés par la Préfecture et d'en discuter.

Monsieur SANCHEZ demande, s'il est possible, pour essayer d'être totalement transparent, que le groupe de travail, réuni malheureusement qu'une seule fois, puisse avoir accès aux documents remis et notamment aux études alternatives réalisées par la Préfecture.

Monsieur Le MAIRE indique que tous les documents en sa possession ont été déposés sur le site de la Mairie. Lors de la dernière réunion, une projection a été réalisée sur la décision prise par l'État, mais aucun dossier n'a été remis.

A la question de Monsieur SANCHEZ, Monsieur Le MAIRE indique que les deux solutions ont été présentées lors de la projection : la solution urbaine, avec un passage de la population à 80 000 habitants et la solution avec le maintien d'une activité aéronautique. A l'issue de cette présentation, il a été indiqué que c'est la dernière solution qui a été choisie pour une durée de 2 ans. Le but est de vérifier la viabilité financière et économique de ce choix, faire un bilan au terme de cette période et, éventuellement, envisager de nouvelles stratégies.

Monsieur SANCHEZ fait remarquer que les études présentées par le Préfet sont publiques. Elles devraient tout de même être confiées aux élus... cela démontre une grande confiance de l'État pour les représentants des collectivités territoriales.

Monsieur AUJOULAT fait part de sa non opposition à cette décision, telle que présentée, prise pour 2 ans. Ce qui est plus inquiétant, ce sont les positions que prendront Toulouse et Portet avec leurs hectares dont ils sauront quoi faire, beaucoup plus que nous. Il faudra donc être très vigilant et veiller à ce que la décision prise soit collective. Cela ne gênera ni Toulouse ni Portet que de nouveaux quartiers se créent.

Monsieur Le MAIRE souligne que les terrains toulousains sont déjà affectés avec le maintien du 1er RTP et l'installation de l'école militaire de la 2ème chance. En ce qui concerne Portet, pour en avoir discuté avec son Maire, leur priorité porte plus sur l'aménagement du cœur de ville. Cette zone ainsi que celle des sablières n'est pas une priorité, avec en plus le problème de la gestion

des carrières remblayées. Cugnaux a plus de 300 hectares dont 180 ont fait l'objet d'un classement en ZAD : cela permet d'envisager certains développements. La réflexion doit se poursuivre, notamment dans le cadre du PADD et surtout du PLU, réflexion que nous mènerons avec Messieurs Thibaut, Dupin et Vrécord Mitel pour répondre aux besoins de développement de la commune. Le risque, c'est l'absence de décision et, suite au départ des personnels, le développement d'une friche sur nos territoires, surtout qu'on ne nous propose que du gardiennage et pas de surveillance. C'est insuffisant. Maintenir une activité est une solution sage qui laissera un peu plus de temps pour réfléchir sur le devenir de ce site qui représente un véritable enjeu pour le quadrant sud-est qui est resté sur la touche contrairement à Balma, Colomiers ou Blagnac . Nous sommes tout de même aux portes de l'Espagne, avec l'A64, une ligne ferroviaire Toulouse / Bayonne. Le développement économique et des activités apporterait une richesse fiscale non négligeable mais il convient de ne pas se précipiter et bien mesurer les différentes possibilités d'utilisation de ce site.

Monsieur AUJOLAT complète ces remarques par le fait que des réflexions devront être également menées sur toute la zone qui a été bloquée vers Plaisance du Touch et sur la création d'une zone qui nous permettrait d'accueillir une entreprise qui souhaite s'installer sur la commune, ce qui n'est plus possible actuellement.

Monsieur Le Maire en convient. Cela pose problème d'ailleurs au niveau du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et sur le DOG (Document d'Orientations Générales). Il a d'ailleurs été demandé que ce soit intégré dans le PLU. Actuellement, de nombreux maires interpellent le SMEAT qui a une vision plutôt restrictive et peu ambitieuse du développement de l'agglomération. Tous sont d'accords sur ce point, y compris ceux du Muretain, ou d'Axe Sud. Il est vraiment nécessaire d'avoir une ambition sur l'aire urbaine afin de ne pas être contraint par des visions conduisant à libérer de petits morceaux d'urbanisation ou de développement économique qui ne sont pas à l'échelle d'une agglomération telle que la nôtre et qui peuvent être dangereuses pour nos communes. Nous devons travailler et imposer aux techniciens des visions plus audacieuses et portant sur du long terme.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 21h45.